

# Francken vante l'intégration flamande

IMMIGRATION Il conseille aux francophones l'obligation du parcours pour les primo-arrivants

► Le ministre N-VA fait le lien entre le parcours d'intégration obligatoire et le taux d'emploi.

► Le MR appuie le secrétaire d'Etat.

► Pourtant, il n'y a pas de lien établi entre les deux.

Le parcours d'intégration doit-il être obligatoire en Fédération Wallonie-Bruxelles ? C'est en tout cas l'avis du secrétaire d'Etat à l'Asile et à la Migration, Theo Francken (N-VA). Dans le journal *L'Echo* de samedi, il a porté aux nues le parcours obligatoire, mis en place en Flandre en 2004 : selon lui, il livre des « résultats exceptionnels ». Theo Francken conseille les « collègues francophones » : « Faites la même chose. » Il ajoute : « En Flandre, un demandeur d'asile qui a ses papiers a 90 % de chances en plus qu'en Wallonie de trouver un travail. » Quand le journaliste fait remarquer qu'il y a plus de travail disponible en Flandre, le secrétaire d'Etat rétorque : « Même sans ce facteur, la probabilité reste de 50 % supérieure en Flandre. »

En réalité, le secrétaire d'Etat fait allusion à une étude récente du Centre fédéral Migration commandée auprès de l'ULB et de la KULeuven. Les chercheurs ont recoupé des données du Registre national avec celles de la Banque Carrefour de la Sécurité sociale pour analyser le parcours socio-économique de toutes les personnes ayant demandé l'asile en Belgique entre 2001 et 2010. Ce que dit le secrétaire d'Etat s'y trouve bien : « Il y a bien 90 % de chances de plus, pour un demandeur d'asile en ordre de papiers, de trouver un emploi en Flandre qu'en Wallonie », commente Andrea Rea, spécialiste de l'immi-

gration à l'ULB et coauteur de l'étude.

En revanche, aucun lien n'est effectué explicitement avec le caractère obligatoire ou non du parcours d'intégration. Les chercheurs reconnaissent « qu'il est nécessaire de mettre au point des politiques d'accompagnement (...) et d'assister les gens dans leur carrière d'intégration ». Mais ils précisent bien « ne pas être à même d'évaluer l'impact des politiques d'intégration régionales ».

Scientifiquement, à ce stade en tout cas, rien ne permet d'établir que le caractère obligatoire du parcours d'intégration a une influence sur le taux d'emploi.

Une étude sur le sujet semble bienvenue, dans la mesure où, côté politique, le MR a pris les propos de Francken au vol pour relancer le débat. « Le fédéral a raison, il faut un parcours d'intégration obligatoire du côté francophone et le MR a déposé une proposition » le 7 janvier, a tweeté Pierre-Yves Jeholet, député wallon, rappelant que « la gauche avait voté contre le fait que le parcours d'intégration et donc l'apprentissage de la langue de sa région soient obligatoires ». Ces messages ont été retweetés par le secrétaire d'Etat. Ce week-end, d'autres « bleus » ont réagi dans le même sens, comme Assita Kanko, conseillère communale à Ixelles, ou Olivier Destrebecq, député à la Communauté française.

En fait, un décret voté en mars 2014 à la Fédération Wallonie-Bruxelles a doté les francophones d'un parcours d'intégration, dont la première étape seulement est obligatoire (lire ci contre).

La compétence, relevant d'Eliane Tillieux (PS) sous la précédente législature, est tombée dans l'escarcelle de Maxime Prévot, ministre de l'Action sociale (CDH). Pourrait-il y avoir du

mouvement ? Le parti centriste semble en tout cas ouvert à une évolution, lui qui prônait, dans une de ses 400 propositions pour les dernières élections, de « créer un parcours d'accueil obligatoire des primo-arrivants ».

En janvier dernier, Maxime Prévot confiait au *Soir* qu'« on travaillait sur la question du financement des cours de français du parcours d'intégration ». Il ajoutait : « Il faut aussi mettre la question du cours de citoyenneté obligatoire sur la table. Ce n'est pas prévu par l'accord PS-CDH. Mais serait-il normal qu'on l'évoque pour les enfants à l'école et que cette sensibilisation obligatoire ne s'applique pas aux adultes qui arrivent chez nous ? »

La déclaration de politique communautaire prévoit, elle, de « renforcer » le parcours existant, ainsi que de rendre obligatoires les cours de français. « Mise en œuvre en fonction des moyens budgétaires disponibles. » ■

ANN-CHARLOTTE BERSIPONT

## CADRE WALLON

### Première phase obligatoire

En mars 2014, la Fédération Wallonie-Bruxelles se dote d'un parcours d'intégration via un décret validé par l'Olivier (PS-CDH-Ecolo). Seule la première étape du parcours est assortie d'une obligation. Cette phase d'accueil permet d'exposer au primo-arrivant les droits et devoirs qui s'imposent à toute personne vivant en Belgique. Elle est aussi l'occasion de dresser un bilan social (formation, parcours) qui permettra de proposer des pistes pour l'intégration administrative ainsi que pour l'apprentissage du français ou de compétences professionnelles.

A.-C.B.